

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Blais

<https://www.cadre21.org/membres/08ceb89960b66a4910a3c341>

Date d'obtention : 2020-10-17 00:14:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes de la méthode d'intervention Sexto afin de ne pas influencer ou agir en autorité dans des diverses situations. Je retiens également qu'il y a deux types d'actes, soit impulsifs et malveillants, qu'en aucun cas, je ne dois voir les photos ou les vidéos.

Je dois intervenir adéquatement avec les personnes concernées et agir en tant qu'intervenant d'un milieu scolaire, en collaboration avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que je serai plus en mesure d'agir de façon adéquate en respectant les étapes. Je me sentirais davantage en confiance de mes actions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas influencer par mes questions, suivre les étapes (me hâter lentement) de la méthode d'intervention proposée afin de les protéger.